

puissance temporelle telle qu'elle était aux siècles passés, et leur empereur semble vouloir favoriser ce rêve de la minorité de ses sujets, par sa conduite et par ses actes, car il a compris que l'Allemagne n'aurait qu'à y gagner.

Jusqu'ici le Pape a conservé son amour à la fille aînée de l'Eglise, à la France, malgré les attaques de ses représentants. Il a fermé l'oreille aux avances du kaiser sollicitant notre place comme protecteur des intérêts mondiaux de la religion catholique; mais lorsque les vicaires généraux, délégués par l'archevêque de Paris, se présentèrent récemment auprès de lui, le Pape, d'une voix énergique, leur cria: « Votre gouvernement veut m'imposer comme évêques des prêtres indignes... Jamais je ne céderai! »

Cependant, qu'elle est grave cette dernière parole du Pape, presque à la veille de la visite de l'empereur d'Allemagne. C'est à la fois une menace et une mise en demeure, et si la France ne veut pas l'entendre, l'Europe, elle, l'a entendue et comprise.

Elle comporte comme conséquence un état de guerre ouverte entre le Pape et le gouvernement français. Car la coupe d'amertume est pleine. Une goutte de plus peut la faire déborder. Il serait temps qu'on y réfléchisse en France, et qu'on ouvre enfin les yeux sur cette situation si grave pour notre pays.

L'abandon de la protection des catholiques par la France, soit en Orient, soit en Chine, cette protection accordée à l'empereur d'Allemagne, qui n'attend que le moment opportun pour la demander au Pape sur son plateau d'or et d'argent, ce serait la fin de notre puissance extérieure, et Dieu veuille que ce ne soit pas aussi la fin de tout, *finis Gallie!*

Personne ne peut avoir la prétention de présumer les concessions que pourrait faire le Saint-Siège si le problème de la restauration du pouvoir temporel se posait, mais les projets prêtés à l'Empereur ne paraissent pas invraisemblables.

Or, on le sait, les catholiques allemands apportent dans leurs revendications religieuses une ténacité irréductible.

Et, à chacun de leurs Congrès, nous les entendons réclamer le rétablissement du pouvoir temporel.

L'empereur Guillaume songerait à leur donner satisfaction en proposant le rétablissement, par voie d'entente internationale, d'une souveraineté pontificale.

O
rive
can
cipa
part
E
l'An
E
E
rens
moi
plus
néce

L'

Le
Colon
subsi
ment
publi

E

605.

la d

s'il

dou

l'an

un

conc

vinc

tales

com

de l

paie

\$2.

vinc

nem

avec